

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 001-210101895-20260330-DEL26_34-DE



N° 26 / 34

Séance du 30 mars 2026

Nombre deMembres

En Exercice : 15
Présents : 15
Procuration : 0
Votants : 15
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à 18H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ**
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 24 mars 2026

Membres présents : Mmes MM. BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, GRATTE Philippe, KREUTNER Stéphanie (arrivée à 18h49), MOSINI Patricia, MOSSAZ Denis, NICULESCU Christian, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absent(e)s ou excusé(e)s :Secrétaire de séance : Bernard FOUCART

Objet : Désignation de représentants à l'Association Syndicale Libre (ASL) de la piste forestière Retord Est

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage passée en 2014 entre les propriétaires forestiers (dont les communes d'injoux-génissiat et Chatillon-en-Michaille) et la commune de Billiat en vue de créer une piste forestière permettant la desserte est-retord et Michaille.

Monsieur le maire rappelle également la création d'une Association Syndicale libre (ASL) en vue d'assurer l'entretien de cette route forestière dénommée « Piste forestière Est-Retord Michaille ». Cette association peut se voir proposer un programme de travaux par l'ONF, et principalement la purge des renvois d'eau qui doit avoir lieu chaque année.

Afin de permettre le bon fonctionnement de cette association syndicale libre, il est nécessaire de procéder à la désignation de représentants communaux.

Entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

⇒ **DESIGNE** comme représentants au sein de l'ASL « Piste forestière Est-Retord et Michaille » :

Membre titulaire : Denis MOSSAZ

Membre suppléant : Philippe GRATTE

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés

Le Secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire,



Denis MOSSAZ